



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil dix-huit, le 7 septembre à 18 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le lundi 3 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de ONZE à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;
Mme Lucienne NUMITOR, M. Jean-Claude COUDEL, Mme Elisabeth RISPAL,
M. André JAULHAC, adjoints ;
Mme Dominique CIRIANI, Mme Michèle COURBEBASSE, M. Michel LENGAGNE,
Mme Odile SERGUES, Mme Pascale DRELON, M. Philippe LETANG, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Thérèse VIDALENC (pouvoir à Elisabeth RISPAL), M. Sébastien CAZELLES (pouvoir à Mr André JAULHAC), Mr Christophe HUGON (pouvoir à Mme Dominique BRU), Mr Patrick CAYROU (pouvoir à Jean-Claude COUDEL), M. Matthieu LOURS, Mme Anny PECHAUD, Mme Hélène POUILHES, M. Géraud MAURS (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur
1	x		Vie municipale	Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2018	D. BRU
2		x	Informations	Bilan des festivités Commission tourisme Ligne de trésorerie	D. BRU
3	x		Personnel	Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade	L. NUMITOR
4	x		Marchés publics	Transition énergétique des salles polyvalente et du Temps libre – Attribution du marché de travaux	D. BRU, M. LENGAGNE
5	x		Finances	Décision modificative n°2 Budget principal	L. NUMITOR

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 18h35.

Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 26/7/2018, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1) Informations

- Saison estivale 2018 : Mme BRU rappelle les recettes importantes à la piscine (65 400€ pour une prévision de 50 000€ au BP 2018, pour 45 000€ au CA 2017) et au camping (45 000€ pour une prévision de 30 000€ au BP 2018). D'autre part, concernant la location des courts de tennis, on note une recette de 1350€, qui est faible au regard du potentiel offert par les équipements. Une réflexion doit être menée, notamment pour valoriser au mieux les terres battues. Enfin, Mme BRU relève le succès rencontré par le P'tit kiosque de la Cère pour son année de lancement ; une rencontre est prévue avec le gérant pour faire le point.
- Festivités saison 2018 : Mme le maire et Pascale DRELON, déléguée à la communication et à l'événementiel, dresse un bilan des festivités, qui est positif. Des pistes d'amélioration seront à étudier (difficulté de l'exposition à la chaleur au théâtre de verdure).

- Ligne de trésorerie : en vertu de la délibération n° 2014-19 du 28 mars 2014 portant délégation au Maire, Mme Lucienne NUMITOR dit qu'il a été signé un contrat avec le Crédit Agricole Centre France pour une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

<i>Montant :</i>	200 000 €
<i>Durée :</i>	12 mois
<i>Taux de référence :</i>	Euribor 3 Mois
<i>Marge :</i>	+ 0.80 %
<i>Au taux actuel de :</i>	0.80 % marge comprise pour information Euribor 3 mois du 15/08/2018 : - 0.319 %
<i>Frais :</i>	0.20% soit 400 €

M. Philippe LETANG évoque les sujets suivants :

- Étude sur le ruisseau Iraliot : Mme Elisabeth RISPAL répond qu'il existe une étude hydraulique sur l'Iraliot qui a été effectuée il y a plus de vingt ans. Comme l'Iraliot est un affluent de la Cère et qu'une étude de caractérisation de l'aléa inondation sur la Cère a été réalisée en 2016, l'Etat a voulu actualiser les études de certains affluents pour une meilleure lisibilité.
- Calendrier des travaux à la piscine : M. André JAULHAC dit qu'il convient de signer les marchés de travaux et que ceux-ci doivent commencer en mars 2019.
- Date de la rencontre avec la direction de l'entreprise PYRAM : Mme le maire répond que cette réunion est prévue prochainement, une réunion avec les Syndicats étant programmée le 14 septembre.

2) **Marchés publics – Transition énergétique des salles polyvalente et du Temps libre – Attribution du marché de travaux**

Mme Dominique BRU rappelle aux conseillers qu'un appel d'offre a été lancé le 17 juillet 2018 (date limite des candidatures le 20 août à 12h00) concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et de transition énergétique des bâtiments communaux. M. Michel LENGAGNE présente l'analyse des offres fournie par le cabinet d'études IGETEC

LE CONSEIL,

VU le Code des marchés publics,
CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire et de M. Michel LENGAGNE,
CONSIDERANT la proposition de la Commission des marchés en date du 3/9/2018,

DECLARE infructueux les lots suivants :

- Le lot n°3 - « CLOISONS – FAUX PLAFONDS – ISOLATION – MENUISERIE », au motifs suivants : offre inacceptable, le montant excédant les crédits budgétaires alloués au marché ; inappropriée, le planning n'étant pas respecté ; incomplète, l'évacuation des éléments à déposer n'étant pas chiffrée.
- Le lot n°4 – « CHAUFFAGE », au motif suivant : offre inacceptable, le montant excédant les crédits budgétaires alloués au marché.

CHARGE Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, de recourir à la négociation de choisir librement les candidats avec lesquels elle souhaite négocier,

DONNE POUVOIR à Mme le maire pour signer les marchés pour ces deux lots 3 et 4 à l'issue de la négociation, et ce pour des questions de respect des délais impartis aux travaux.

ATTRIBUE les marchés de travaux, conformément à l'analyse des plis multicritères, de la façon suivante

- Le lot n°1 – « GROS OEUVRE » : entreprise SARL BOUSQUET, pour un montant de 7347.50€ HT
- Le lot n°2 – « COUVERTURE » : entreprise SAS AURITOIT, pour un montant de 145 820.60€ HT
- Le lot n°5 – « ELECTRICITE » : entreprise JORDANNE SERVICE ELECTRICITE, pour un montant de 37 668.68€ HT

AUTORISE Mme le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

M. Philippe LETANG demande quel est la part d'autofinancement pour cette opération : Mme Lucienne NUMITOR répond que le Plan de financement prévoit un emprunt de 350 000€. Une demande est en cours auprès de la Caisse des Dépôts.

3) **Personnel – Modification du tableau des effectifs**

Mme Lucienne NUMITOR rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Mme Lucienne NUMITOR dit aux conseillers qu'il est opportun d'accorder à neuf agents communaux un avancement de grade pour l'année 2018 et qu'il convient donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le tableau des effectifs et les avancements de grade proposés pour l'année 2017,
 VU l'avis favorable de la CAP en date du 12/6/2018,
 VU le budget de la Commune,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

APPROUVE les neuf avancements de grade ci-dessous et MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence :

Grade actuel	Nouveau grade	Date
Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1/10/2018
Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1/10/2018
Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1/10/2018
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1/7/2018
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1/10/2018
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1/10/2018
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1/7/2018
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise	1/4/2018
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise	1/4/2018

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter des dates mentionnées dans le tableau ci-dessus :

AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

<p>Filière technique <u>Cadre d'emploi : Technicien</u> Grade : technicien - Effectif : 1 <u>Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial</u> Grade : Adjoint technique - Ancien effectif : 10 - Nouvel effectif : 7 Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe - Ancien effectif : 4 - Nouvel effectif : 5</p>	<p>Filière Administrative <u>Cadre d'emploi : Attaché</u> Grade : Attaché - effectif : 1 <u>Cadre d'emploi : Rédacteur</u> Grade : Rédacteur - effectif : 1 <u>Cadre d'emploi : Adjoint administratif</u> Grade : Adjoint administratif - Effectif : 1 Grade : adjoint administratif ppal de 2^{ème} classe</p>
---	--

Grade : adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - Ancien effectif : 2 - Nouvel effectif : 4 <u>Cadre d'emploi : Agent de maîtrise</u> - Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 2	- Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0 Grade : adjoint administratif ppal de 1ère classe - Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1
Filière Médico-sociale <u>Cadre d'emploi : Agent spécialisé des écoles maternelles</u> Grade : Agent spécialisé principal écoles maternelles 2ème classe - Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0	Filière Culture <u>Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine de 2^{ème} cl</u> Grade : adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} cl - Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0 Grade : adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} cl - Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1
Filière Animation <u>Cadre d'emploi : Adjoint d'animation</u> - Effectif : 1	

AGENTS NON TITULAIRES

Filière technique <u>Cadre d'emploi : Adjoint technique</u> - Effectif : 1	
---	--

LAISSE LE SOIN à Madame le maire de notifier les arrêtés individuels aux agents concernés.

Unanimité

M. Philippe LETANG demande si des départs à la retraite sont prévus prochainement ? Mme Lucienne NUMITOR répond que le responsable des services techniques pourrait y prétendre en début d'année 2019. Une réflexion devra être menée concernant le personnel municipal, notamment dans le cadre du transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de communes.

4) Finances - Décision modificative n° 2 sur le budget principal - Investissement

Mme le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, suite à une observation du comptable public relative à l'imputation de la dépense d'acquisition de logiciel de facturation pour l'encaissement des recettes de la piscine municipale, Mme Lucienne NUMITOR expose au Conseil la nécessité de préparer une décision modificative de crédits.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

VOTE la décision modificative n°2 suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Article 2183 : - 1500

Article 2051 : + 1500

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire lève la séance à 19h45.